



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE MARDI ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à partir de 8 heures 30 minutes.

A la requête de ma Société Anonyme CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE France RHONE ALPES AUVERGNE, au capital de 124.821.566,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644 dont le siège social est situé 39, Rue Mstislav Rostropovitch à PARIS 17ème arrondissement, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat constitué Maître Geoffrey JUAREZ, avocat au barreau de CLERMONT FERRAND, membre de la SCP SAVARY – JUAREZ, avocat associés, 121, rue FONTGIEVE à CLERMONT FERRAND, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

Et ayant pour avocat plaident Maître Matthieu ROQUEL, avocat associé de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, le Britannia, Bâtiment A 20, rue Eugène DERUELLE à 69003 LYON,

AGISSANT A L'ENCONTRE DE

[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]

EN VERTU :

D'un acte authentique reçu par Maître Jérôme PHILIPPE notaire à SAINT ELOY LES MINES en date du 11 Octobre 2010.

De deux COMMANDEMENTS de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, signifiés par actes de mon ministère en date du 12.04.2024.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution:

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2.»

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution:

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Ce Procès-verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution:

Description de l'Immeuble

L'immeuble est situé à l'entrée du village de MONTAIGUT en COMBRAILLES sur la route départementale 2144.

Il se trouve en bordure de route et aux abords d'une zone pavillonnaire.

La commune de MONTAIGUT en COMBRAILLE a une population de 1000 habitants environ et se situe à l'extrémité Nord du département du Puy de Dôme.

les clefs à la Mairie et que Monsieur René POUILLE sera en possession des clefs.

Nous accédons à la propriété qui se compose d'une maison parallèle à la route avec à l'arrière un jardin.

Sur le côté de la maison un portail en bois deux vantaux, avec voie d'accès au jardin goudronnée.

A l'arrière un jardin entièrement clôt.

Sur la droite, au fond et partie de la limite de propriété gauche, un muret surmonté par un grillage tendu sur des poteaux métalliques.

A gauche et dans le prolongement du muret, un grillage tendu sur des poteaux métalliques.

A l'arrière du jardin arbres fruitiers.

Une cabane en mauvais état.

Au centre un puits couvert avec porte en bois fermée par un cadenas.

A proximité un bassin en eau.























Le bâtiment est édifié sur terreplein.
Les murs sont en pierre et recouverts d'un crépi en bon état.
La toiture deux pans est recouverte de tuiles mécaniques.
A l'arrière trois chiens assis, en mauvais état

Sur le côté, adossé au mur pignon, un petit bâti avec toiture un pan recouverte de tuiles mécaniques.











L'entrée de la maison se situe après ce dernier bâtiment au niveau du mur pignon.

Nous accédons à la maison d'habitation à l'aide des clefs que détient Monsieur POUILLE.



La maison se compose à l'entrée d'une cuisine, avec réduit sur le côté. Ensuite un séjour, un WC et une salle d'eau.

Par l'escalier qui se trouve dans le séjour, nous accédons à un dégagement qui permet d'accéder à trois chambres.

L'ensemble est vide et inoccupé.

Réduit :

Au sol carrelage,

Les murs sont recouverts de faïence en partie basse. Au-dessus placoplâtre à l'état brut. Au plafond, lambris.

Un jour avec pavé en verre. Une porte alvéolaire.

Un chauffe-eau électrique.

Quatre prises de courant, un interrupteur, un point lumineux.









Cuisine :

Au sol carrelage, Les murs ont recouverts de crépi et le plafond est peint.

Une porte PVC à l'entrée, deux fenêtre bois double vitrage avec volets roulants.

Un tableau électrique, neuf prises de courant, un point lumineux au plafond.

Un radiateur électrique mural.

Un évier deux bacs avec égouttoir et robinet mélangeur. Placard sous évier deux portes.

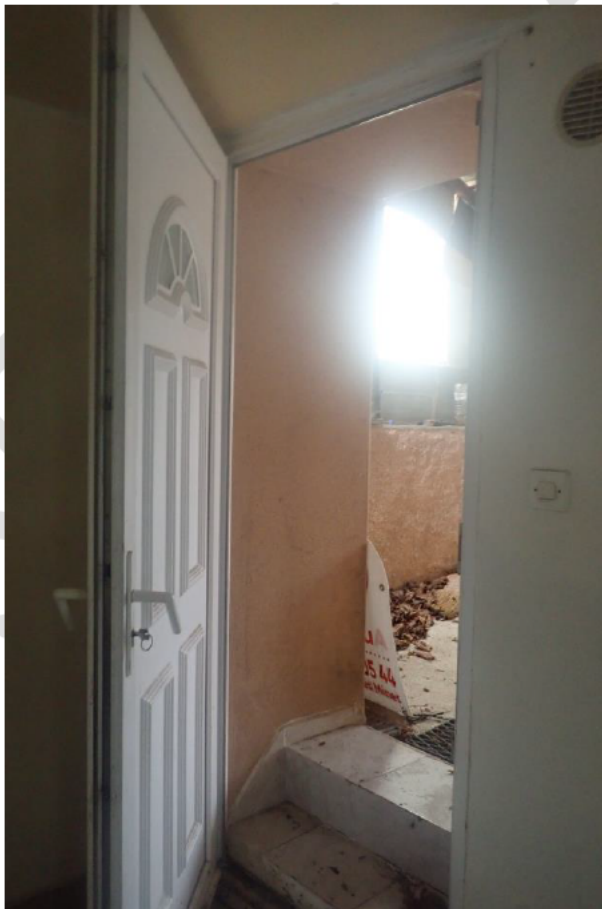
Un placard sous l'une des fenêtres avec porte en bois. A l'intérieur un compteur d'eau.

Côté cheminée, une bouche d'aération.













Séjour

Au sol carrelage, les murs sont recouverts de crépi. Le plafond est peint.

Deux fenêtres bois double vitrage avec volets roulants.

Une cheminée en pierre avec insert.

Trois prises de courant, deux interrupteurs un point lumineux au plafond.

Un radiateur électrique mural.

Un boîtier de raccordement à la fibre.

Un escalier avec rambarde permet d'accéder à l'étage.

Une porte côté cuisine.













Dégagement et WC

Un WC monobloc avec abattant et couvercle.

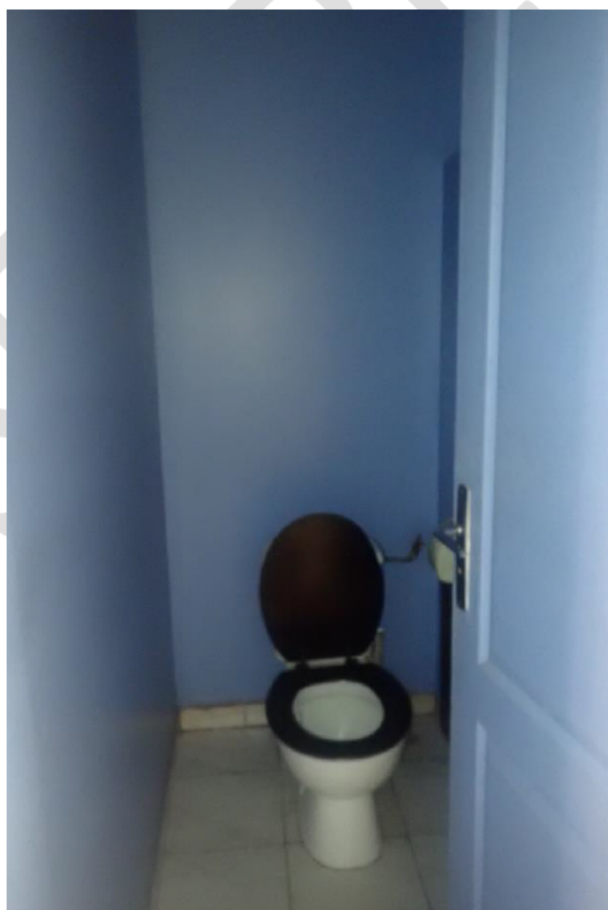
Un lavabo avec robinet mélangeur.

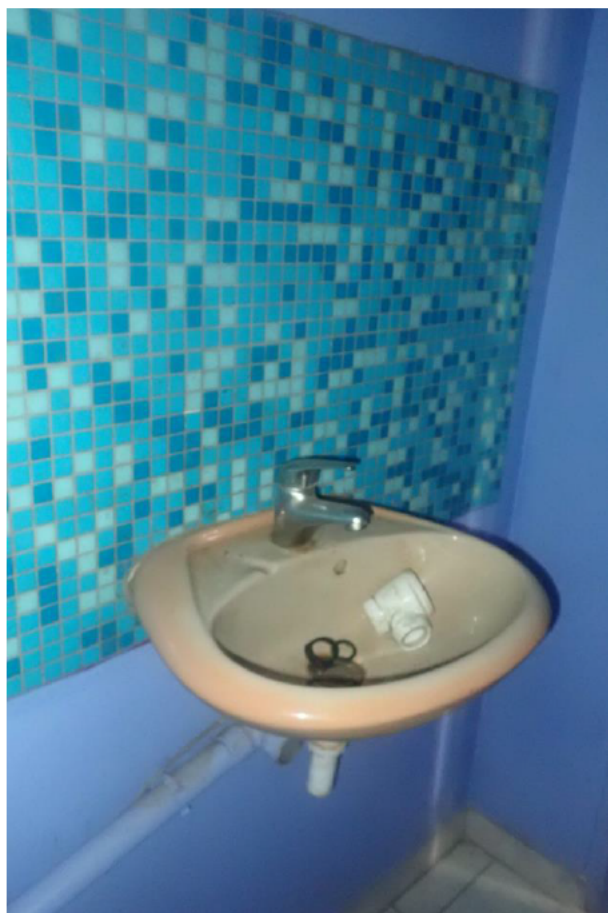
Un point lumineux, un interrupteur.

Au sol carrelage, les murs et le plafond sont peints.

Une bouche d'aération au plafond.

Une porte.





Salle d'eau

Au sol carrelage, les murs et le plafond sont peints.

Un meuble de salle de bains avec vasque et robinet mélangeur.

Une cabine douche en quart de cercle.

Un point d'eau froide et évacuation d'eaux usées.

Ancien emplacement d'une baignoire, vide.

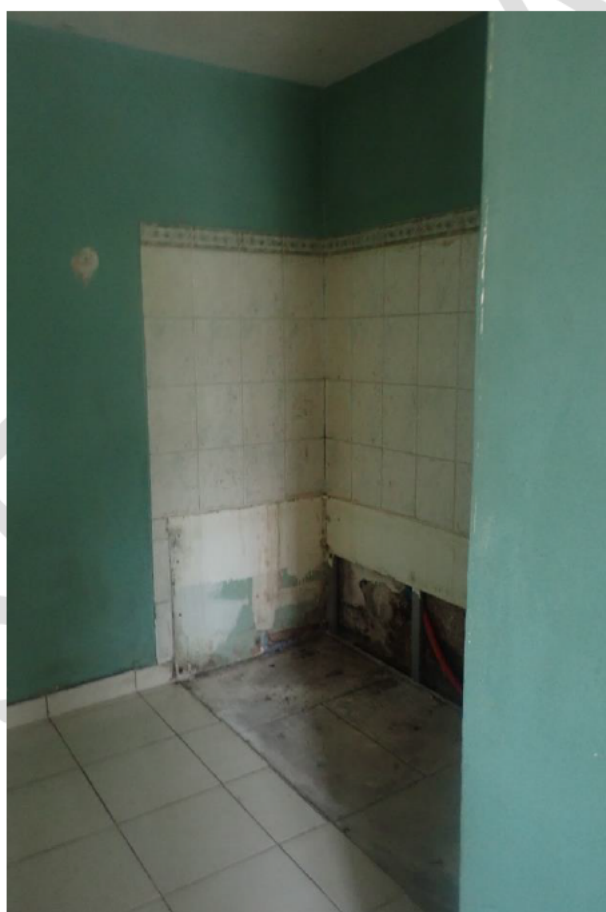
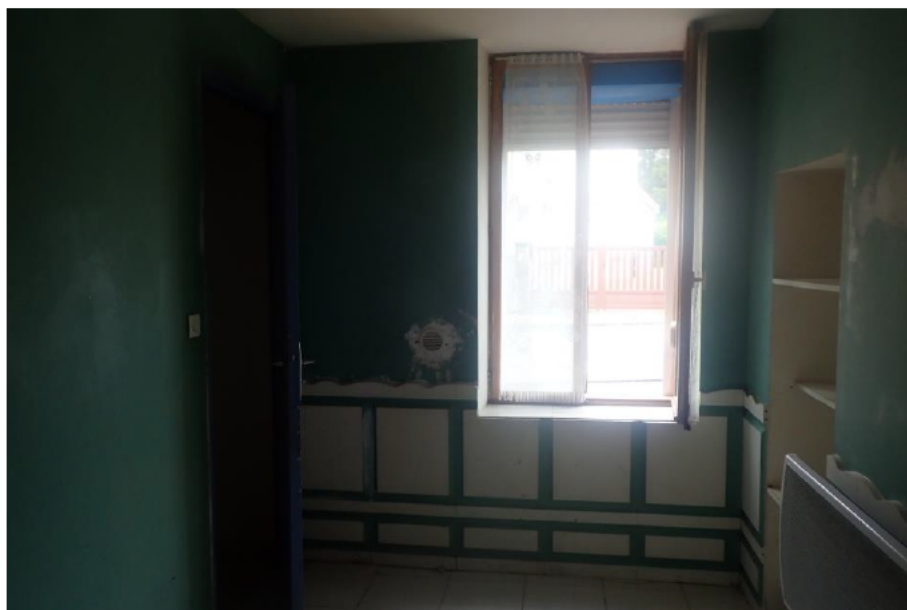
Deux prises de courant, deux points lumineux avec globe en verre. Un interrupteur, un radiateur électrique mural.

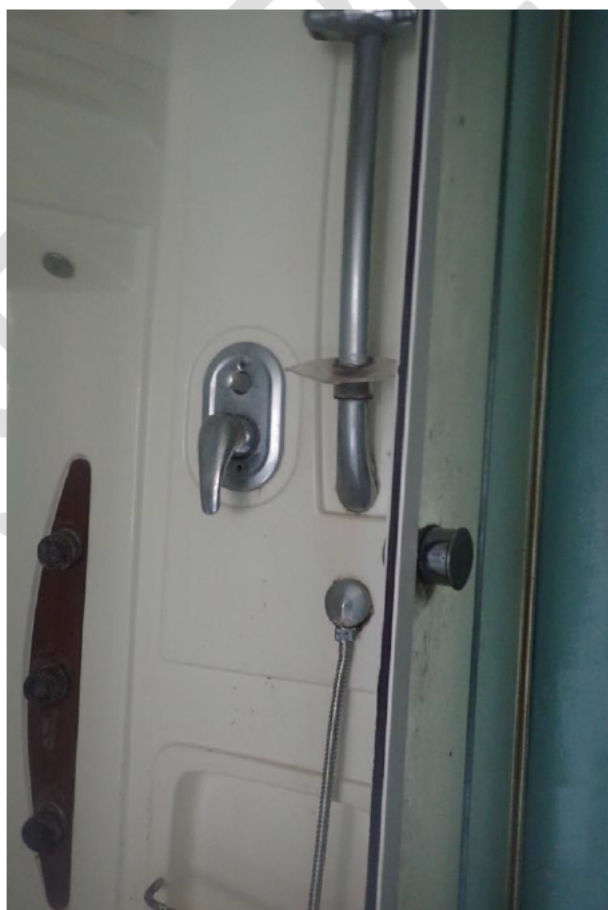
Une porte.

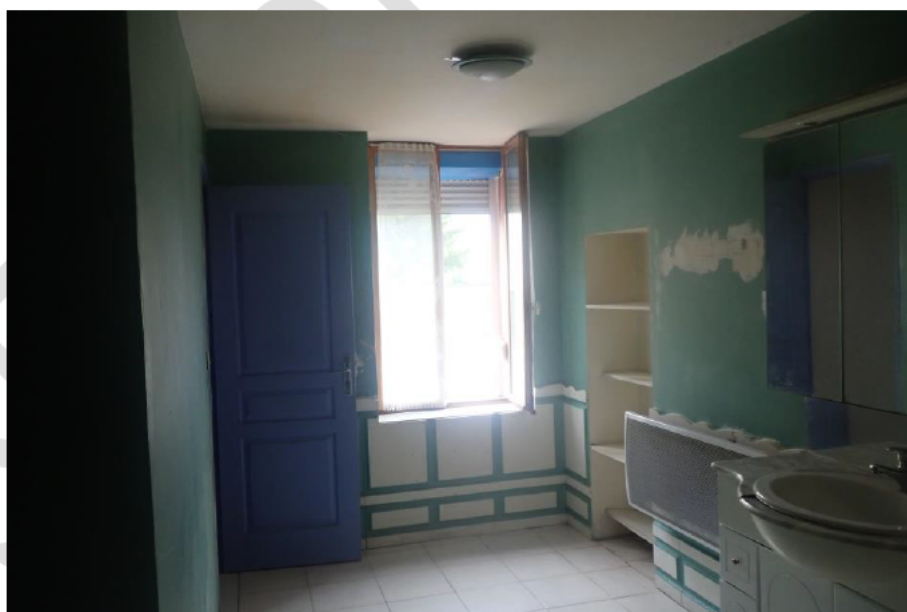
Une fenêtre bois double vitrage et volets roulants.

Une niche avec étagères.







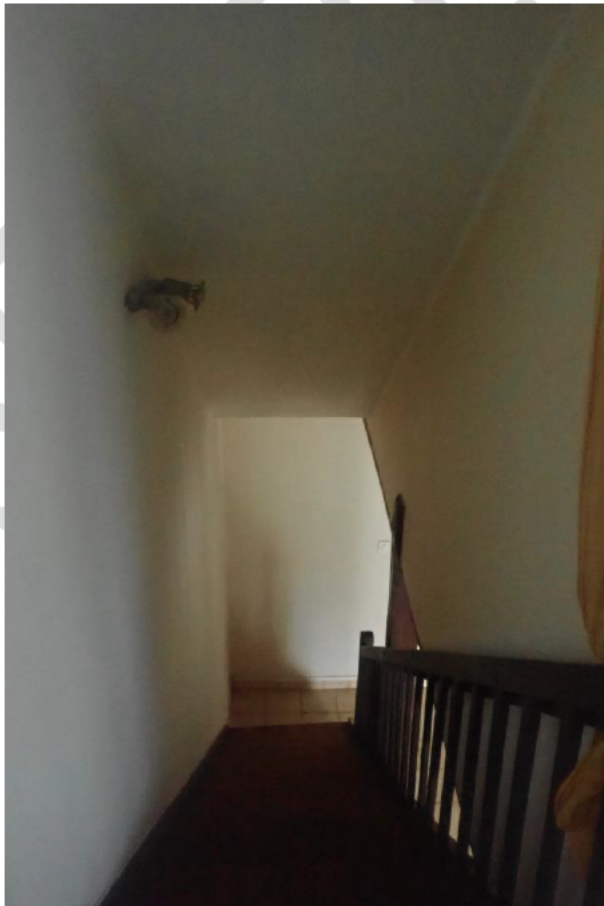




Escalier

Les murs et le plafond sont peints.
Une applique.





Dégagement

Au sol parquet flottant.

Les murs et le plafond sont peints.

Un point lumineux et deux interrupteurs.

Une fenêtre bois double vitrage et volets roulants.



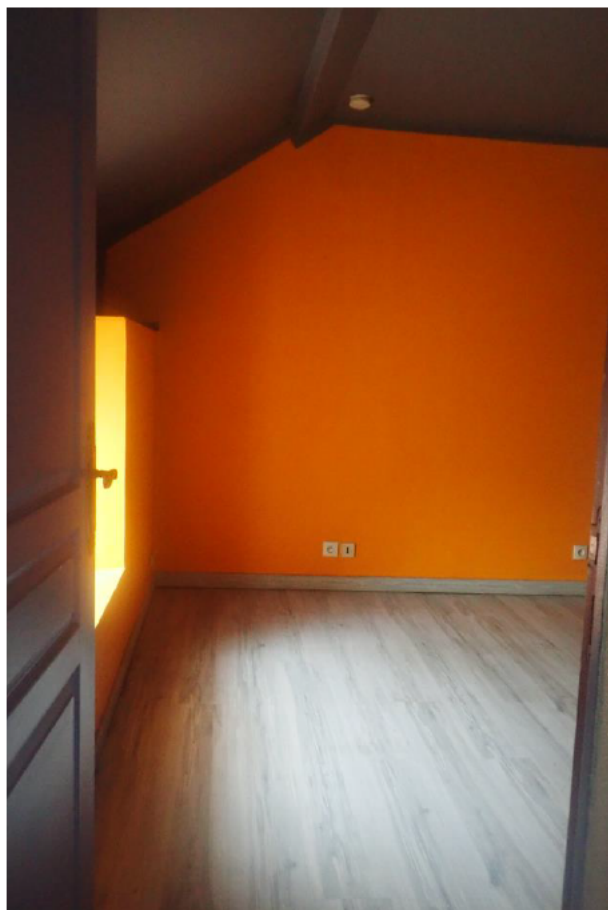


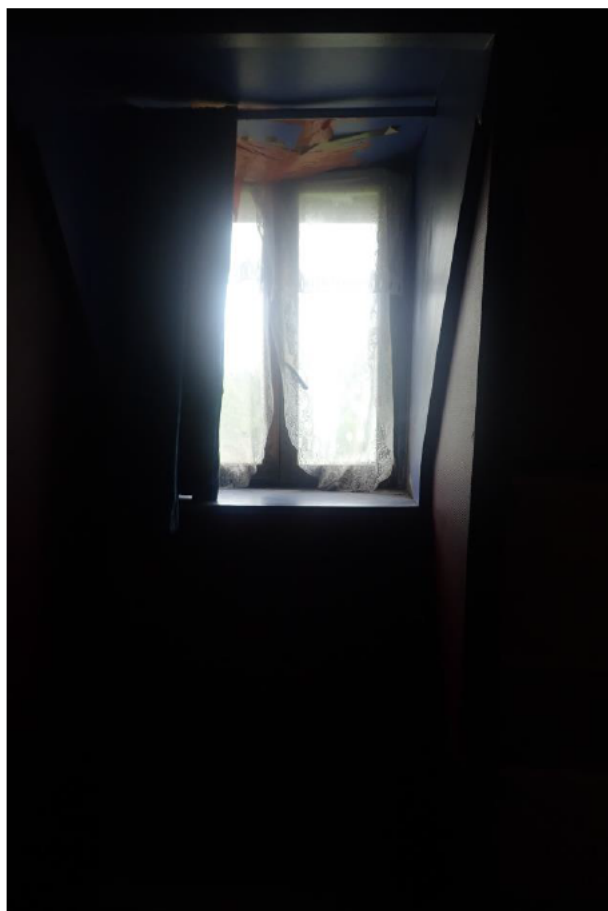
Chambre à droite

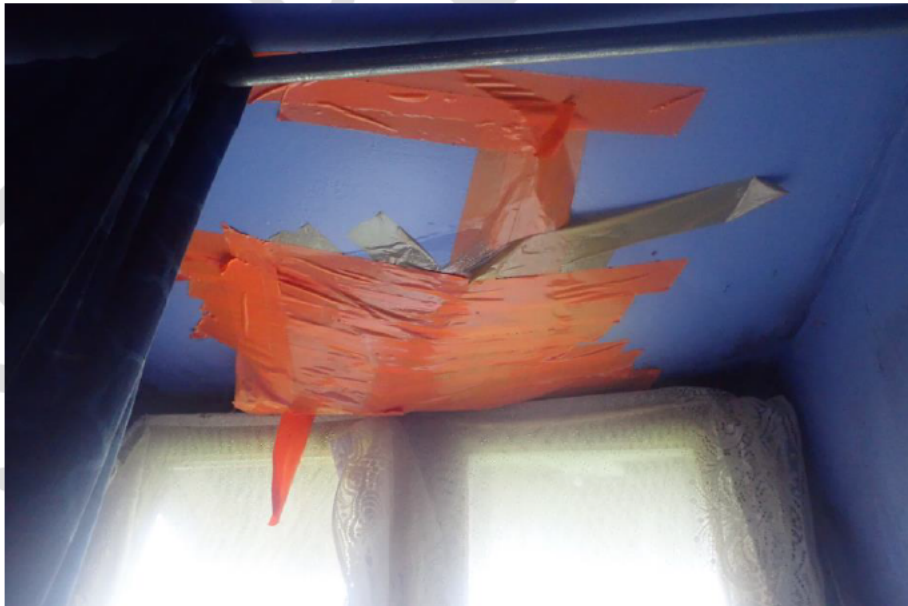
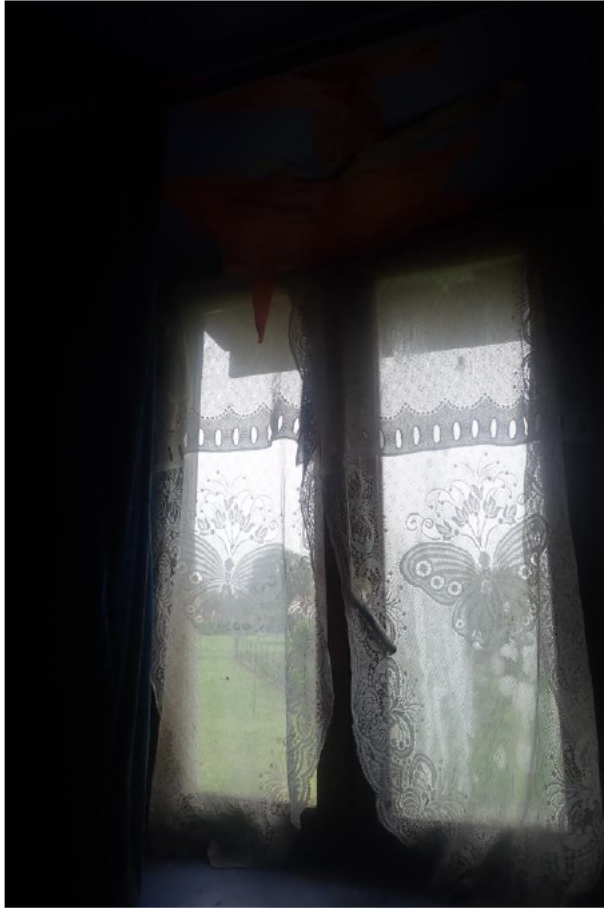
Deux fenêtres bois avec double vitrage.

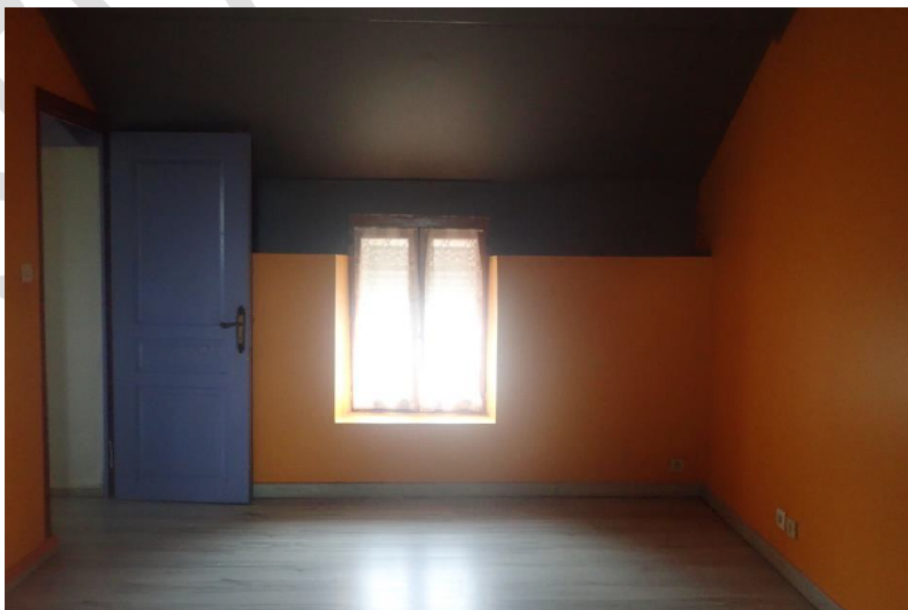
Côté façade avant volets roulants.

Traces d'infiltrations d'eau et moisissures au niveau du chien assis.











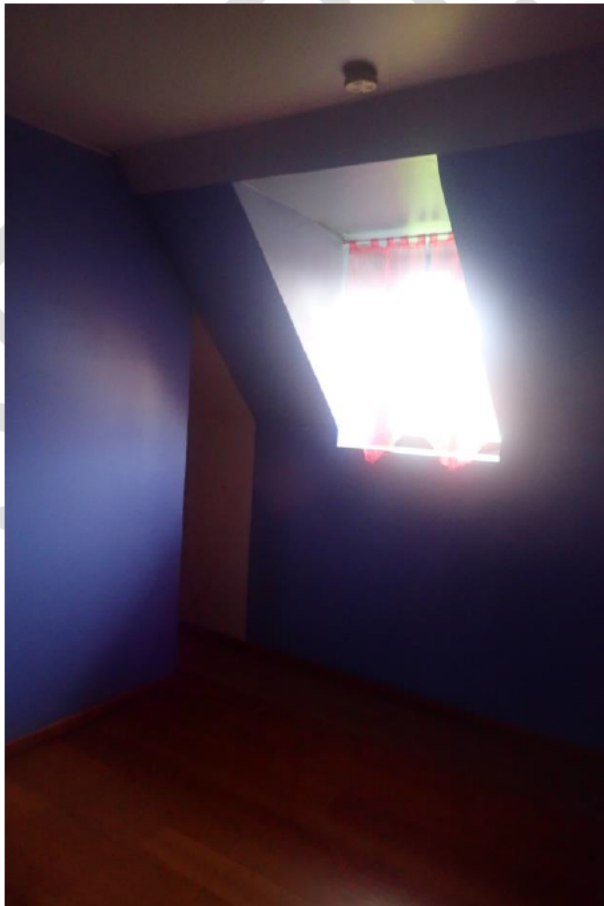


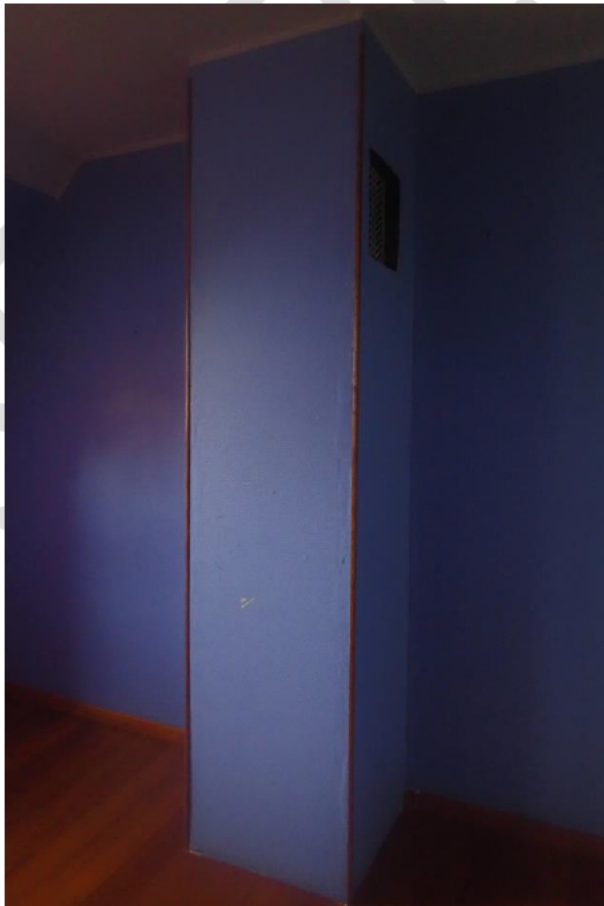
Chambre au centre

Une fenêtre bois double vitrage.

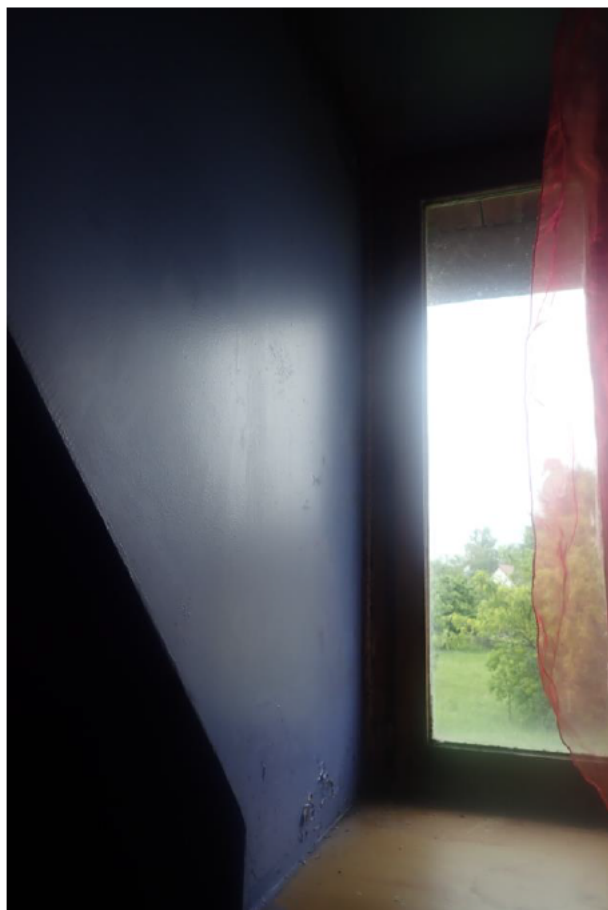
Conduit de cheminée avec en partie haute un moteur.













Chambre au fond









Dans les trois chambres,
Au sol parquet flottant,
Les murs et le plafond sont peints.

Installation électrique avec interrupteurs, prises de courant et point lumineux.
Dans la chambre droite et la chambre au fond, une bouche d'aération au plafond.

Ma mission terminée je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : CINQ CENT QUARANTE CINQ ET TRENTE HUIT CENTIMES

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
Art A 444-28	1 446 81
FRAIS DE DEPLACEMENT	7,67
H.T.	454,48
TVA 20,00%	90,90
DÉBOURS	
T.T.C.	545,38

